

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 FEVRIER 2008

L'an deux mille Huit, le dix huit février à 19 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le onze février, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean LEVILLY, Maire.

PRESENTS :

M. LEVILLY - M. ALLARD - MME BERKOWICZ - M. BRIAND - M. CHARREYRE - MME CHEVALLIER - M. DAIGLE - M. DUPRE - MME ESTUBLIER - MME FREGNET - M. GIRAUD - M. GRAMOND - MME GRILLON - M. JOFFRE - M. LANGLET - M. MAIGNAN - MME ROCHEFORT -

POUVOIRS :

*MME ATHIEL à M. GRAMOND,
M. CARON à M. LEVILLY,
MME CHARLOT à MME GRILLON,
M. VERSCHUERE à M. GIRAUD.*

ABSENTS :

M. ARNAUD, M. CUGNART.

MME BERKOWICZ Sophie est désignée secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le compte rendu du Conseil municipal du 17 Décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire donne lecture des décisions prises depuis le dernier conseil en application de la délégation donnée au Maire conformément aux articles L. 2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités locales :

- Décision n° 2007.579.026 du 17/12/2007 relative aux tarifs appliqués pour la classe de neige organisée à l'auberge de jeunesse à Seez Les Arcs (Savoie) du 16 au 29 Mars 2008 :

SEUILS

❖ De 3 448 € à 6 500 €

TARIFS

415 €

❖ De 6 501 € à 10 500 €	481 €
❖ De 10 501 € à 11 500 €	524 €
❖ De 11 501 € à 15 600 €	578€
❖ De 15 601 € ET PLUS	667 €

- Décision n° 2007.579.027 du 17/12/2007 relative à la convention d'accueil du séjour de la classe de neige organisé à Seez Les Arcs (Savoie) du 16 au 29 Mars 2008 pour un montant TTC de 25.255,44 € TTC, hors transport et frais divers.

- Décision n° 2007.579.028 du 20 Décembre 2007 relative au renouvellement du contrat de maintenance du logiciel facturation Sistec, pour une période de trois ans, pour un montant annuel TTC de 885,76 €,

- Décision n° 2008.579.001 du 31/01/2008 relative à la convention pour le séjour cirque organisé par l'accueil de loisirs, du 7 au 11 Juillet 2008, pour 10 enfants, pour un montant TTC de 2.365 €,

- Décision n° 2008.579.002 du 04/02/2008 relative au contrat d'entretien du matériel du restaurant scolaire conclu avec la société GO Services, pour l'année 2008 au tarif TTC de 2.432,52 €.

I - FINANCES :

1°) Budget Commune : Reprise anticipée au Budget Primitif 2008 des résultats de l'exercice 2007.

Fonctionnement

Dépenses	1.931.250,05
Recettes	2.254.315,49
Excédent (1)	323.065,44
Résultats antérieurs reportés (2)	204.523,90
Résultat à affecter (1+2)	527.589,34 (3)

Investissement

Dépenses	387.667,55
Solde d'investissement reporté N-1	263.695,86
Total dépenses (4)	651.363,41
Total Recettes (5)	731.630,60
Excédent global d'investissement (5-4)	80.267,19 (6)
Restes à réaliser	
Dépenses (7)	813.882,06
Recettes (8)	525.500,00
Déficit (7-8)	288.382,06 (9)

- **Affectation prévisionnelle :**

Recettes d'investissement :

Compte 1068 Réserves (9-6) 208.114,87 (10)

Recettes de fonctionnement

002 Résultat antérieur reporté (3-10) 319.474,47

Le conseil décide, à l'unanimité, de reprendre au Budget primitif 2008 les résultats anticipés de l'exercice 2007 tels qu'ils ont été présentés et validés par le Trésorier Principal d'Arpajon.

2°) Budget annexe de l'Assainissement : Reprise anticipée au Budget primitif 2008 des résultats de l'exercice 2007

Section d'exploitation :

Dépenses	12.290,96
Recettes	23.299,48
Excédent exercice (1)	11.008,52
Excédent antérieur reporté (2)	12.208,87
Résultat à affecter (1+2)	23.217,39 (3)

Section d'investissement :

Dépenses :	61.571,52
Recettes :	721,59
Déficit exercice	60.849,93 (4)
Excédent antérieur reporté	49.580,28 (5)
Besoin de Financement (4-5)	11.269,65 (6)

Affectation prévisionnelle

1068 Réserves (6) 11.269,65

002 excédent de fonctionnement reporté (3-6): 11.947,74

Le Conseil, à l'unanimité, décide de reprendre au budget primitif 2008 les résultats anticipés de l'exercice 2007 tels qu'ils ont été présentés et validés par le Trésorier Principal d'Arpajon.

3°) Vote des taux d'imposition 2008.

Le conseil décide, à l'unanimité, de reconduire en 2008 les taux votés en 2007 soit :

Taxe d'habitation	12,46 %
Taxe foncière (bâti)	14,86 %
Taxe foncière (non bâti)	92,17 %

4°) Vote du Budget Primitif 2008 Commune

Le Maire donne lecture du budget Primitif 2008 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 2.547.986,84 € et à 1.669.419,06 € en section d'investissement compte tenu de la reprise anticipée des résultats 2007 qui présente

- un excédent de fonctionnement de 527.589,34 €,
- un excédent d'investissement de 80.267,19 €, et
- un déficit des restes à réaliser de 288.382,06 € : (dépenses : 813.882,06 €, recettes : 525.500 €) soit un besoin de financement de 208.114,87 € à la section d'investissement (Compte 1068) et un excédent antérieur reporté de 319.474,47 € (compte 002) en recettes de fonctionnement :

Fonctionnement :

Dépenses	
Chapitre 011 Charges à caractère général	659.841,00
Chapitre 022 Dépenses imprévues	2.500,00
Chapitre 012 Charges de personnel	1.019.676,00
Chapitre 023 Virement à la section d'investis.	661.091,02
Chapitre 65 Autres Charges de gest. Courante	159.878,82
Chapitre 66 Charges financières	45.000,00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	
TOTAL	2.547.986,84

Recettes	
Chapitre 002 Excédent antérieur reporté	319.474,47
Chapitre 013 Atténuation de charges	15.572,00
Chapitre 70 Produits des services	186.243,00
Chapitre 73 Impôts et taxes	1.399.918,00
Chapitre 74 Dotations et participations	580.579,37
Chapitre 75 Autres produits gest. Courante	40.600,00
Chapitre 77 Produits exceptionnels	5.600,00
TOTAL	2.547.986,84

Investissement :

Dépenses	Reports	Prop. Nouvelles	Total
001 Solde d'exécution d'inv.reporté			
16 Remboursement d'emprunts		98.000,00	98.000,00
20 Immobilisations incorporelles	30.000,00	1.000,00	31.000,00
204 Subv. D'équipement versées	12.000,00		12.000,00
21 Immobilisations corporelles	17.617,67	51.948,00	69.565,67
23 Immobilisations en cours	754.264,39	559.589,00	1.313.853,39
TOTAL	813.882,06	710.537,00	1.524.419,06

Investissement :

Recettes	Reports	Prop.Nouvelles	Total
001 Solde d'exécution d'invest. reporté		80.267,19	80.267,19
021 Virement de la sec. De fonct.		661.091,02	661.091,02
024 Produits des cessions		166.936,00	166.936,00
10 Dot. Fonds divers, réserves		295.851,85	295.851,85
13 Subv. D'investissement	25.500,00	139.773,00	165.273,00
16 Produit des emprunts	500.000,00	-345.000,00	155.000,000
TOTAL	525.500,00	998.919,06	1.524.419,06

Le Conseil adopte le budget primitif 2008 par chapitre par 20 voix pour et 1 abstention (M. Daigle).

5°) Vote du Budget Primitif 2008 - Service de l'assainissement :

M. Daigle, Maire Adjoint, présente le Budget Primitif 2008 du Service de l'Assainissement qui est équilibré à 32.207,74 € en section d'exploitation et à 30.477,39 € en section d'investissement :

Section d'exploitation :

Dépenses	
011 Charges à caractère général	13.000,00
68 Dotations aux amortissements	722,00
023 Virement à la section d'investissement	18.485,74
TOTAL	32.207,74

Recettes	
70 Ventes produits fab.prest.sces	20.260,00
002 Excédent de fonctionnement reporté	11.947,74
TOTAL	32.207,74

Section d'investissement :

Dépenses	
001 Déficit d'investissement reporté	11.269,65
23 Immobilisations en cours	19.207,74
TOTAL	30.477,39

Recettes	
10 Dotations, Réserves	11.269,65
28 Amortissement des réseaux	722,00
021 Virement de la section de fonctionnement	18.485,74
TOTAL	30.477,39

Le Conseil adopte le budget primitif 2008 du budget annexe de l'assainissement, par chapitre, par 20 voix pour et 1 abstention (M. Daigle).

6°) Vote d'une Subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire

Le Conseil décide, à l'unanimité, de verser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Daniel Galland une subvention de 1.000 € pour assurer les menues dépenses des activités de la classe de neige 2008.

7°) Vente d'un terrain communal à la société ORLIM Investissements.

Dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'aménagement concerté dite «Le Bois de Madame Hue» et conformément à l'avis du service des domaines en date du 27 Avril 2007, le conseil décide, à l'unanimité, de vendre à la Société Orlim Investissements, aménageur de la Z.A.C. la parcelle AH 155 (1.625 m²) sise rue de la Libération pour un montant hors frais et taxes de 48.750 €.

8°) Demande de subvention départementale dans le cadre du contrat communal départemental

Le Conseil, décide, par 20 voix pour et 1 abstention (M. Daigle) de solliciter auprès du Département de l'Essonne une demande de subvention dans le cadre de l'ouverture d'un contrat communal quinquennal pour les travaux suivants :

- Travaux de la périscolaire, menuiseries extérieures de Brassens et fenêtres du centre de loisirs pour un montant total H.T. de 261.404 €.
- Travaux de voirie aux Charonnes pour 94.314 € H.T. poursuite de la rénovation des menuiseries extérieures au groupe scolaire D. Galland pour 61.037 € pour un montant total H.T. de 155.351 €.
- Suite des travaux de voirie aux Charonnes pour 28.177 € et une nouvelle phase de travaux de menuiseries extérieures au groupe scolaire pour 60.201 € pour un montant total H.T. de 88.378 €.

9°) Renouvellement du contrat « dialège » avec E.D.F

Le conseil, à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat dialège conclu avec EDF permettant l'accès à un ensemble d'informations sur nos consommations d'énergie électrique.

Le contrat est conclu pour une durée ferme de 2 ans et pour un coût annuel de 205,20 € H.T.

10°) Service minimum d'accueil à l'école D.Galland : Convention avec L'Etat

Le Conseil, par 14 voix pour, 2 voix contre (M. Allard, M. Briand) et 4 abstentions (M. Daigle, M. Dupré, Mme Grillon, M. Langlet) accepte, dans le cadre de la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles, la signature avec l'Etat d'une convention qui stipule, d'une part, l'engagement de la commune à organiser un service minimum d'accueil des enfants à l'école en cas de grève des enseignants et d'autre part, le versement d'une contribution par l'état déterminée comme suit :

90 €/jour pour 1 à 15 élèves accueillis,

180 €/jour pour 16 à 30 élèves accueillis,

270 €/jour pour 31 à 45 élèves accueillis,

A partir de 46 élèves accueillis, 90 €/jour et par groupe de 15 élèves accueillis.

II°) PERSONNEL

1°) Ratios d'avancements de grades.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'adopter les ratios d'avancement de grade du personnel conformément à la proposition adressée au Comité Technique Paritaire qui a émis un avis favorable :

- *Pour les grades de Catégorie A et B où seul 1 agent par grade est concerné : taux de 100 %*
- *Pour les autres grades de catégorie C, taux retenu : 50 %*

III TRAVAUX:

1°) Convention de conduite d'opération avec EDF/GDF liée aux travaux d'enfouissement des réseaux à réaliser Rue Bazile

Le Conseil, à l'unanimité, décide de signer une convention de conduite d'opération avec EDF/GDF pour l'étude et l'assistance relative aux travaux d'enfouissement du réseau électrique Rue Bazile, pour un montant total H.T. de 2.100 €.

IV URBANISME:

1°) Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12 Novembre : modifications à apporter suite aux observations du contrôle de légalité

Le conseil, à l'unanimité, décide d'apporter au Plan Local d'urbanisme approuvé le 12 Novembre 2007 les modifications prescrites par le Préfet dans son courrier du 22 janvier 2008.

V AFFAIRES DIVERSES

1°) Communauté de Communes du Val d'Essonne : délégation de maîtrise d'ouvrage à donner à la CCVE pour l'aménagement des points d'arrêts pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de déléguer à la Communauté de Communes du Val d'Essonne la maîtrise d'ouvrage relative aux études et aux travaux d'aménagement des arrêts principaux des lignes régulières pour une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ces aménagements pourront bénéficier de subventions de la Région Ile-de-France et du STIF (Syndicat des Transports de la Région Ile-de-France) à hauteur de 50 % chacune.

2°) Présentation du rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Le Conseil prend acte de la présentation, par M. Louis Langlet, du rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers établi par la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

3°) Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière Juine et de ses Affluents.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière Juine et de ses Affluents pour tenir compte du transfert de la compétence « rivière » par certaines communes à une communauté de communes et, d'autre part, adapter les nouveaux statuts à la nouvelle loi sur l'eau du 30 Décembre 2006.

INFORMATIONS DU MAIRE :

1°) Dysfonctionnements du service courrier de la Poste :

M. Le Maire informe le conseil qu'il rencontre, de nouveau, jeudi 21 Février les responsables de la poste pour leur rappeler les dysfonctionnements du service du courrier et notamment l'absence de courrier dans les boites postales le lundi après midi malgré les promesses de l'ancienne directrice. Il indique qu'il leur présentera le cahier de doléances qui avait été déposé à l'accueil de la mairie à l'attention des usagers mécontents.

2°) Etude sur la biodiversité

L'appel d'offres infructueux qui avait été lancé en septembre 2007 pour les études de diagnostic écologique sur le territoire communal en général et sur le site naturel du bois de La Feularde-Renouillères en particulier va être relancé début Mars.

Des modifications ont été apportées aux cahiers des charges en étroite concertation avec M. Béart, Président de l'association Syndicale Autorisée « Feularde Renouillères ». Le Maire indique qu'un exemplaire des cahiers des charges sera adressé aux associations qui ont collaboré dans cette démarche avant que nous procédions à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence.

L' Ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 15.

Fait à SAINT-VRAIN, le dix Huit Février deux mille Huit.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Les Conseillers,

Sophie BERKOWICZ.

Jean LEVILLY,